

/LR 2.10.79

GOUVERNEMENT MILITAIRE DE LYON
ET V° REGION MILITAIRE
14° DIVISION D'INFANTERIE
51° DIVISION MILITAIRE TERRITORIALE
ETAT-MAJOR-B.LOGISTIQUE
QUARTIER GENERAL FRERE
69998 LYON ARMEES
- - - - -

LYON, le 4 OCTOBRE 1979

N° 2357/14°DI/51°DMT/IAP

Clé : 46.20

N° 1552/14°DI/51°DMT/LOG/SOU

Tél : 69.81.02 Poste : 50.16.33

- NOTE DE SERVICE -
- - - - -

OBJET : Séjour au Camp de LA COURTINE.

La note d'orientation n° 1759/14°DI/51°DMT/B.EMP/IAP a défini les conditions générales de déroulement du séjour de la 14° Division d'Infanterie au Camp de LA COURTINE du 27 octobre au 10 novembre 1979.

La présente note a pour but de préciser l'organisation de ce séjour en ce qui concerne :

- la participation
- les activités d'instruction
- la logistique.

I/ PARTICIPATION

11) La participation des régiments et unités - volume et effectifs - figure en Annexe I.

Le major de camp désigné est le Chef de Bataillon ROUVIERE du Bureau Logistique de l'Etat-Major.

12) Organisation du Commandement

Le commandement des éléments de la 14° DI présents au Camp sera assuré par le Général, Commandant la 14° DI & 51°DMT, ou par l'un de ses adjoints qui disposera d'un Etat-Major réduit ayant la composition suivante :

121 - Pendant toute la durée du séjour

- un chef (CEM ou OACEM)
- deux officiers du Bureau EMPLOI
- un officier du Bureau LOGISTIQUE
- un secrétariat - service général comprenant :
 - o 1 sous-officier (Adj. GALLICE 1ère partie du séjour)
(A/C QUAI 2ème partie du séjour)
 - o 1 dactylo
 - o 1 secrétaire dessinateur.

NOTA : La désignation nominative de ces personnels et leurs dates de séjour au Camp feront l'objet d'une note ultérieure.

.../...

122) Le COM.MAT et le COM/TRANS seront représentés par un officier dans les périodes nécessitant leur présence.

123) Période du 7 au 10 novembre :

Personnels de l'Etat-Major participant à l'exercice NAVARIN.

La mise en route de ces personnels et la composition du PC de la Division pour l'exercice ~~seront~~ ^{sont} fixés en temps utile.

II) CALENDRIER ET PROGRAMME GENERAL (RAPPEL)

25 octobre :	arrivée des précurseurs
27 - 28 octobre :	Mise en place des gros Reconnaissance de terrain
29 - 31 octobre :	instruction et entraînement
1er novembre :	Jour férié - repos
2 au 7 novembre :	Instruction et entraînement
8 - 9 novembre :	exercice NAVARIN
10 novembre :	Retour dans la Garnison
12 novembre :	Départ des postcurseurs.

III) ACTIVITES

Le programme de séjour comportera

- des activités d'instruction à l'initiative des chefs de corps
- un exercice dirigé par la Division, de niveau Régiment, NAVARIN V.

31) Les programmes d'activité des Corps sont à adresser sous présent timbre pour le 15 octobre ; les dossiers des exercices importants seront adressés dans les mêmes conditions au moins huit jours avant leur déroulement.

L'effort portera :

- sur les tirs, particulièrement sur ceux qui ne peuvent être exécutés que difficilement en Garnison
- sur les exercices préparatoires tactiques et de conduite
- le combat de nuit aux petits échelons.

32) Une réunion journalière aura lieu au PC de la Division à 16 heures 30. Participation : 1 officier Bureau Emploi, 1 officier : Bureau Logistique, 1 officier représentant chacun des Corps.

33) Une note ultérieure fixera les conditions d'exécution de l'exercice NAVARIN V.

.../...

IV/ DISPOSITIONS LOGISTIQUES :41) Déplacements :411) Ordres de sortie et crédits mouvements

- Précurseurs : à demander sous présent timbre pour le 10.10.1979.
- Gros : seront établis par B.Logistique en fonction fin exercice ALLIER.

42) Dates et heures d'arrivée des précurseurs :

- 92° RI et R.C.S. pour 10 H 00 le 25.10
- 75° RI et 99° RI pour 13 H 00 le 25.10
- REC et 64° CG pour 8 H 00 le 26.10.

43) Dates et heures d'arrivée des gros :

Le 27 octobre en fonction du "FINEX ALLIER".

44) Installation :

La note du Camp précisant la répartition des locaux et les conditions de vie sera diffusée sous présent timbre vers le 15.10 (le 1er REC et le 75° RI seront installés respectivement aux îlots 11 et 12).

45) Ravitaillement - Soutien :451) Alimentation :

H.d.R. : Chaque Corps sauf 64° C.G. rattaché au 14° R.C.S. disposera d'un ordinaire (2 cuisiniers à prévoir par 64° CG pour renforcer le 14° R.C.S.).

Officiers - Sous-Officiers :

- REC et 75° RI en popote aux îlots 11 et 12
- autres Corps : Cercle du Camp.

452) Vivres :

Demandes à établir par les Corps auprès des subsistances du Camp.

453) Piles : à charge des Corps.454) Munitions :

- Mise en place à demander par les Corps.
- Prise de contact auprès Service Munitions du Camp par Chefs S.T. dès leur arrivée.

455) Carburants ingrédients :

- Ravitaillement auprès du dépôt du Camp (Bons Mle 19).

456) Réparations - Approvisionnements auto :

Note technique à paraître sous timbre du COM.MAT 14° DI.

457) Dépannage - évacuation au cours des déplacements :

- Lieu du FINEX ALLIER à LA COURTINE :
 - . à charge des Corps sauf en cas de besoin en moyens lourds : par le GRDI.

.../...

- Lieu de Garnison à LA COURTINE :
 . à charge des Corps et Infrastructure en cas
 de besoins moyens lourds.

458) Santé :

Chaque Corps disposera d'un médecin et d'une ambulance (sauf 64° CG rattachée au 14° R.C.S.).

Les fonctions de médecin Chef de la 14° DI seront exercées par un des médecins présents au Camp suivant tour à établir par la Chefferie Médicale.

459) Matériels Intendance :

Les matériels particuliers roulantes (REC, 75° RI), tentes Mle 56 sont à demander par les Corps à la D.R.I. de la IV° R.M. à BORDEAUX.

Ces corps pourront éventuellement utiliser les cuisines roulantes perçues pour l'exercice ALLIER.

46) Budget :

Les dépenses entraînées par le séjour seront imputées sur le chapitre 34-12 article 20 - code des C.R.E. activités 072/073.

47) Vie au Camp :

471) Servitudes à fournir par unités de service :

- voir notice du Camp.
- La garde au Terrain d'Aviation de FENIERS à assurer du 8.10.79 après-midi au 9 soir par ^{la} compagnie de Service.

472) Renforcement auprès des services du camp :

- Se conformer à la notice du Camp.

473) Divers :

L'utilisation pour le chauffage, du bois mort est seule autorisée.

Les camions citernes ne doivent pas stationner près des bâtiments ni sur les parcs à proximité des autres véhicules.

48) Comptes rendus quotidiens (annexe II et III)

anté : à fournir par représentant du Médecin Chef 14° DI au PC DIV chaque jour pour 9 H 00.

Matériels auto : à fournir par les Corps au PC DIV chaque jour pour 1 H 00.

.../...

49) Tour de Service :

25.10	- Précurseurs	:	F - 1.11 -	75° RI
26	- "	:	- 2.11 -	92° RI
S 27	- 75° RI	:	S - 3.11	99° RI
D 28	- 92° RI	:	D - 4 -	RCS
29	- 99° RI	:	- 5 -	REC
30	- 14° R.C.S.	:	6 -	75° RI
31	- REC	:	7 -	92° RI
		:	8 -	99° RI
		:	9 -	RCS
		:	10 -	Postcurseurs.
		:		
		:		

50) Transport des appelés de l'Administration Centrale :

Le détachement des appelés de l'administration centrale comprenant 2 aspirants - 4 sous-officiers et 80 hommes du rang arrivera en Gare de LA COURTINE le mardi 30 octobre à 05 H 46. Retour prévu sur PARIS le vendredi 9 novembre à 21 H 29.

Les personnels d'accompagnement ne participant pas au séjour seront ramenés sur PARIS et remis en place à LA COURTINE pour le voyage retour par les soins de la 11° D.M.T.

Les corps de la 14° DI instruisant ces personnels sont chargés d'accueillir et de transporter leur détachement en gare de LA COURTINE.

PO. Le Colonel ROUBAUD
Chef d'Etat-Major


DESTINATAIRES :

- Diffusion F 1 7° R.G. (2 ex)
- Monsieur le Commandant du Camp de LA COURTINE- 23101 LA COURTINE LE TRUCQ
DIFFUSION INTERIEURE :
- Chef d'Etat-Major - Colonel Adjoint
- Bureau Emploi (5 ex)
- Bureau Logistique (2 ex)
- Chefferie Médicale
- COM.MAT
- COM.TRANS
- OCRP

"A TITRE DE COMPTE RENDU"

- Monsieur le Général
Gouverneur Militaire de LYON
Commandant la 5° RM
Etat-Major - Bureau INS/A
23, Place Carnot
69998 LYON ARMEES

(/7--) N N E X E I

Volume et effectifs des Unités

Corps	Volume	Effectifs	Observations
EM/14	EM/14°DI	Seront précisés par note prévue au § 121	
		seront précisés par note prévue au § 121	
14° RCS	- Escadron circula- tion et transport. - Cie de Transmission: - Détachement de l'E.C.Q.G. - Détachement du GRDI.	21.79.255	: 8 VL : 32 Jeep : 16 motos : 46 camionnettes : 54 PL : Divers = 7 : soit 163 véhicules : (dont 16 motos).
75° RI	: 1 CCS réduite : 7 Cies Cpmbat : 1 CEA	34.120.700 <u>soit 854</u>	: 9 VL : 24 Jeep : 28 camionnettes : 32 SAVIEM : 10 SIMCA : 63 VAB : 5 PL dépannage et 2 : citernes : <u>171 véhicules</u>
99° RI	: 1 CCS : 4 Cies Combat : 1 CEA	32-88-700 <u>soit 820</u>	: 10 VL : 24 jeep : 52 SAVIEM + SUMB : 32 VAB : 3 PL dépannage - : 2 citernes : 1 ambulance : <u>122 véhicules</u>
92° RI	: 1 CCS : 4 Cies : 1 CEA	31-90-671 <u>soit 792</u>	: 11 VL : 23 jeep : 28 SM/8 - : 16 Marmon : 5 PL dépannage : 51 VAB : Divers : 7 : <u>Soit</u> : 141 véhicules

.../...

Corps	Volume	Effectifs	Observations
1° REC	3 Escadrons AML 1 Escadron porté	31-90-500 <u>soit 621</u>	10 VL 38 Jeep 48 camionnettes 35 PL 36 AML 3 citernes 2 sanitaires <u>soit 163 véhicules</u>
64° C.G.	1 compagnie combat	8-21-127 <u>soit 156</u>	7 VL 19 SUMB 3 camionnettes Engins : 8 Divers : 12 <u>Soit 49 véhicules</u>
Administration: Centrale	80 H.d.R.		Seront répartis entre les 3 RI ≠ 30 par Régiment

LA COURTINE

A N N E X E I I

JOURNEE DU _____ A 09 H 00

[illegible]

REGIMEN

A N N E X E I I I

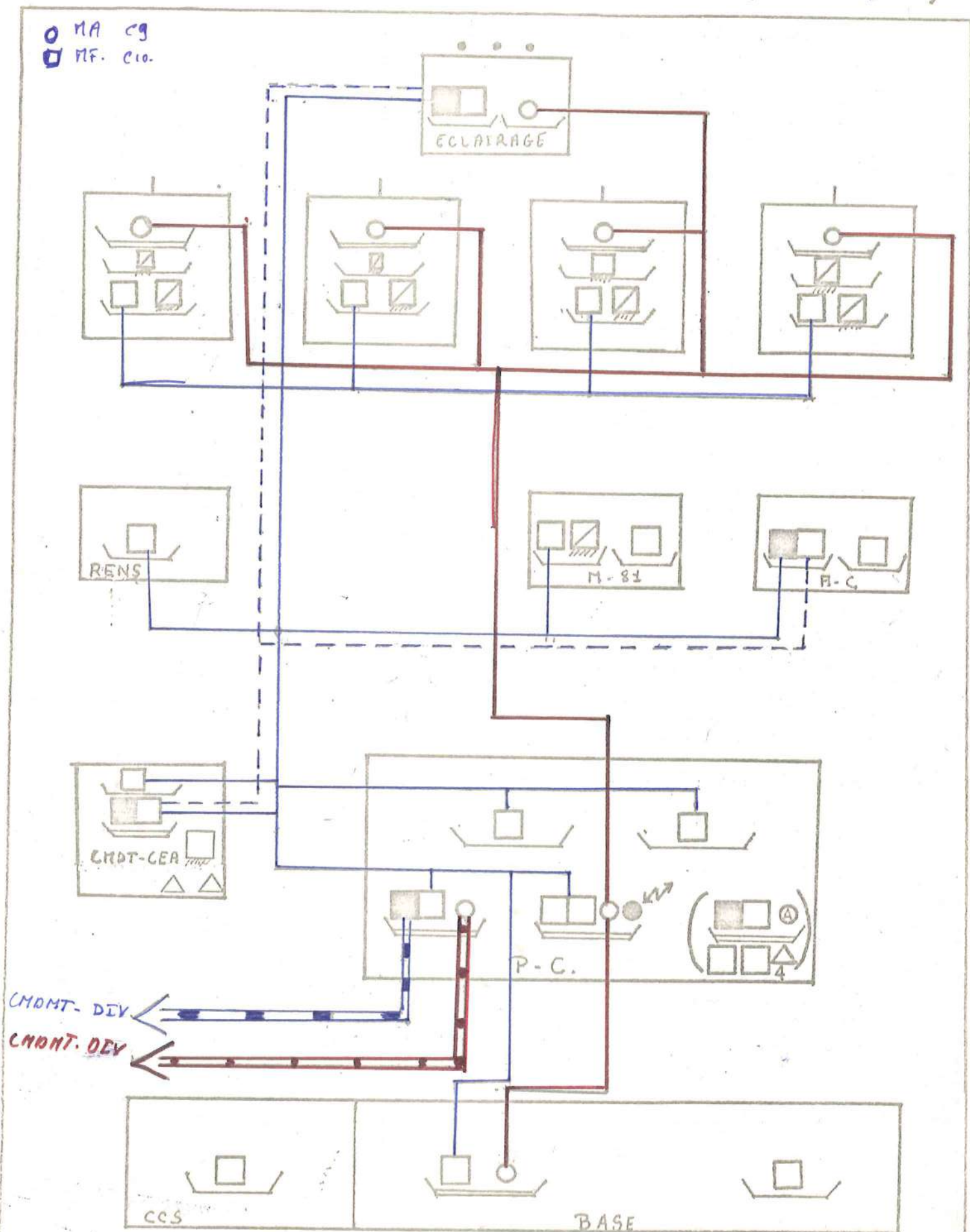
SITUATION DES VEHICULES

JOURNEE DU _____ A 17 H 00

[illegible]

Réseau Radio possible du RI de DIVISION MOBILISÉE (Type B)

○ MA C9
□ MF. C10.



- 38, e. ALAT.) MF C10
SAT.
- Infrastrucție fixă civilă - militară - g-dinamică -
- Lăciș - fizic - g-e.



RESEAU RADIO DE LA COMPAGNIE DE COMBAT DU RI DE DIV. MOBILISEE Type B

